Ministere de l'Enseignement Superieur, de la Recherche et de l'Innovation

C.R.O.U.S: Rennes

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

(article L 821-1 du Code de l'Education)

Année universitaire 2018 - 2019

Réservé à l'administration

N°Identifiant National Etudiant (I.N.E): 1799028126E

Code connexion: 45451

Dépôt du dossier le : 22-05-2018 (D - DS - T)

2018REN1799028126E

Dossier à compléter et retourner selon les modalités indiquées dans la notice jointe, accompagné des pièces justificatives (liste au verso).

Les informations figurant sur ce dossier sont le reflet de la saisie que vous avez effectuée sur internet. Si vous constatez des erreurs ou omissions, veuillez apporter les corrections sur le présent dossier.

Ne pas oublier de dater et signer votre demande.

Etat civil et coordonnées

Civilité:

Monsieur

Adresse postale (domicile familial)

La Tournerie

**44810 HERIC** 

Courriel:

Nom:

Drouet

M. Drouet, Félix

Nom d'usage:

Prénom:

Félix

Prénom 2: MARIECK

Prénom 3:

ANAEL

Téléphone:

06 35 66 36 90

Date de naissance: 06-04-1988

Situation de famille : Célibataire

Nationalité: France

Situation de votre famille

Nombre d'enfants à charge de vos parents (vous excepté) :

0

felixdrouet@gmail.com

dont nombre d'enfants à charge étudiant dans le supérieur (vous excepté) :

Cerfa N°10380\*10 Reservé

Revenus de la famille figurant sur l'avis d'imposition se rapportant aux revenus 2016 :

Revenu Brut Global (RBG)

Revenu Fiscal de Référence (RFR)

0.0€

Profession du chef de famille /S/: Sans réponse In acti & Divos

Votre situation à l'égard du paiement des frais de dossier :

En attente de chèque

Vous n'avez pas déclaré l'intention de demander un logement en résidence CROUS.

2018REN1799028126E

#### Pièces à fournir

- Photocopie de toutes les pages de l'avis fiscal ou des avis fiscaux (imposition, non imposition) qui se rapportent aux revenus perçus en 2016 (avis fiscal 2017) par vos parents, et de votre propre avis fiscal en cas de déclaration séparée.
- Candidat de nationalité étrangère dont la famille réside en France : attestation sur l'honneur de vos parents, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger, et, le cas échéant leur montant.
- Fiche de situation familale complétée (imprimé envoyé avec votre dossier).
- Justificatifs de scolarité 2017-2018 pour vous et vos frères et soeurs inscrits dans l'enseignement supérieur.
- Un relevé d'identité bancaire à votre nom uniquement si vous avez demandé une bourse.
- Situations particulières (divorce, chômage, retraite, demande de logement en colocation, etc...) : faire un courrier expliquant votre situation et celle de votre famille. Des pièces complémentaires pourront vous être demandées ultérieurement.
- Un chèque à l'ordre de l'agent comptable du CROUS, selon les modalités indiquées dans la notice jointe.

Vos voeux formulés pour l'année 2018 - 2019

N° du voeu	Académie - Etablissement. Formation envisagée. Demandes formulées.
*	Rennes - RENNES Univ Art Lettres Comm Cursus master - 2ème année
Voeu n° 1	Demande de bourse : Bourse sur critères sociaux
in the second	
	Rennes - RENNES Ecole Architecture Arts et architecture - 5ème année
Voeu n° 2	Demande de bourse : Bourse sur criteres sociaux Culture
	Nantes - NANTES Ecole D'Architecture
Voeu n° 3	Arts et architecture - 5ème année  Demande de bourse : Bourse sur criteres sociaux Culture
	Conseil de l'Europe - Université Libre de Bruxelles Cursus master - 2ème année
Voeu n° 4	Demande de bourse : Bourse sur critères sociaux

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente notice sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande ou le retrait de l'aide accordée.

Je m'engage à suivre à plein temps les cours, travaux pratiques et dirigés, ou à rendre les devoirs auprès de l'établissement dans le cas d'un enseignement à distance, ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide me sera attribuée. A défaut, le remboursement de la bourse me sera réclamé.

Date:

25.05-618

Signature de l'étudiant précédée de la mention "Lu et approuvé".

Si vous êtes mineur(e):

Signature du père précédée de la mention "Lu et approuvé".

Signature de la mère précédée de la mention "Lu et approuvé".

Le et approuré



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

#### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2016

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M DROUET FELIX LA TOURNERIE 44810 HERIC

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Votre situation -

0€

-Vos références-

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal:

30 05 374 790 341 C

N° d'accès en ligne :

voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence :

0

Référence de l'avis :

17 44 A450505 88

Adresse d'imposition au 01/01/2017 :

LA TOURNERIE 44810 HERIC

Numéro FIP:

440 67 55 8191198789 3 A

016 A

Numéro de rôle : Date d'établissement :

26/07/2017

- Vos démarches -

⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations

et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel: Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur Impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : 0 811 90 91 92\* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H

⇒ Par courrier : Votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de

votre espace particulier):

Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DE NORT-SUR-ERDRE

1 RUE DE LA FRATERNITE CS 39002 - 44390 NORT SUR ERDRE

· Sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CHATEAUBRIANT - S.A.I.D. NORT-SUR-ERDRE

AVENUE DE LA CITOYENNETE - CS 80169 44146 CHATEAUBRIANT CDX

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 29/05/2018

4021

Scanned by CamScanner

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE SITUATION CAS DU FOYER PART C ENFANTS MINEURS DONT ENFANTS ENFANTS MINEURS PERSONNES RECUEILLIES NOMBRE **ENFANTS** DONT ENFANTS ENFANTS MAJEURS OU HANDICAPÉS PARTICULIER HANDICAPÉS OU HANDICAPÉS HANDICAPÉES DE PARTS MARIÉS HANDICAPÉS CÉLIBATAIRES 1.0

Dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, vous trouverez l'ensemble des informations qui vous concernent personnellement.

Vous pourrez également effectuer vos démarches et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

	3-2			
Revenu brut global		(		0
Revenu imposable	.			0
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			- 5-7-	0
Impôt sur le revenu net avant corrections		<u> </u>		0
Montant net de votre imposition			79	0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES  Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>		grows so		0
	n .			
		n dia n		
	T0 / *1			
			1	
				1
	20 AT 10 AD 10 AT	The state of the s	4 4 4	

RNI V9 0 020617

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE A L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017 VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2016

Retrouvez ce document sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP CHATEAUBRIANT SAID NORT-SUR-ERDRE AVE DE LA CITOYENNETE 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX





MME BIORET JOSETTE LA TOURNERIE 44810 HERIC

 _	_	 ٧	os	ré	ŧ	éι	re	nce	S

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal:

04 24 120 757 466 C

N° d'accès en ligne :

voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence :

10 261

Référence de l'avis :

17 44 A450504 89

Adresse d'imposition au 01/01/2017 :

LA TOURNERIE

44810 HERIC

Numéro FIP:

440 28 89 9990986789 4

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

016

27/07/2017

Votre situation -

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0€

#### Vos démarches

⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et

poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone :

0 811 90 91 92\* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H

⇒ Par courrier :

Votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place:

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

TRES. NORT-SUR-ERDRE

1 RUE DE LA FRATERNITE CS 39002 44390 NORT SUR ERDRE

• Sur le montant de votre impôt :

SIP CHATEAUBRIANT SAID NORT-SUR-ERDRE AVE DE LA CITOYENNETE

44146 CHATEAUBRIANT CEDEX

' (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ens d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénel. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un palement ou un avantage indu.

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

_		-1	RÉSIDENC	B EXCLUSIVE	RÉSIDENC	E ALTERNÉE				
	SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	enpants Mariés	PERSONNES RECUBILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
	С	L								1,50

Dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, vous trouverez l'ensemble des informations qui vous concernent personnellement.

Vous pourrez également effectuer vos démarches et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

		-		
Détail des revenus	Déclar. 1			Tota
Total des salaires et assimilés (2) Déduction 10% ou frais réels Salaires, pensions, rentes nets	11399 - 1140 10259		 P''	1025
salailes, pensions, rentes nets	10259		' = 1s .	.00
Revenus perçus par le foyer fiscal Revenus de capitaux mobiliers déclarés Revenus de capitaux mobiliers imposable			2	
Revenu brut global CSG déductible				1026
Revenu imposable				1026
Impôt sur les revenus soumis au barème	(14)			(
Impôt sur le revenu net avant correction				
Montant net de votre imposition		2		
		· Jongson		O SERVICE
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net		*.	- MI	
Au vu des éléments que vous avez décla vous n'êtes pas imposable à l'impôt su	rės, r le revenu	,		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence (25)				1026
Informations indiquées pour mémoire Revenus déjà soumis aux prélèvements s	ociaux avec	CSG déduct	ible (19)	
				125
·····································				
	e Company			
				- 11 (- 1
		Convision est of the		Age is a

SIGNATURE DE L'ETUDIANT : (ou du représentant légal si mineur)



### FICHE DE SITUATION FAMILIALE

-					2/ /-/ / 1900
	TUDIANT				Né(e) le : 06 (04 (1988
N° INE OU BEA (sur carte étudiant ou lycéen)	A: MERIC Commune: LERIC				
Nom D たつい ET	Département :				
Nationalité:		,			
Année d'obtention du BAC : 2006		Mention t	rès bien :	oui□ non KD	
□ célibataire □ veuf □ div	riés-pacsés - da orcés date :a oarés date : .?	ate:/ !! (jug !A2.kaa1)	Nationalité Nom : Prénom : Date de na  / jement) (avec jugement Adresse :	SIPACT  aissance: 231.0.  to Sans jugement  CA Tou	
TO A	ENTS : CHANG	SEMENT D		ON FAMILIALE	
Parent 1			Parent 2		
Remarié ou pacsé le :			Nom du co	ı pacsé le :	
Nom du conjoint :	séparé le :				
Divorcé ou séparé le :			Divorce ou	separe le .	
ENEANTS DATE	CHEC EICCAL	EMENT OF	IF I JAVIG E	ISCAL des PAREN	Te
ENFANTS RATTA	ACHES FISCAL	EMENI S	II L AVIS I	ISCAL des PAREN	SITUATION:
Nom et Prénom	Date de	l'avis d'im pai	parents		ITE (préciser le niveau d'études et le lieu) ou AUTRE (chômage, activité)
	Naissance	En 2016	e oui/non) En 2017	En 2017/201	8 En 2018/2019 (situation envisagée)
		-,			-
ETUDIANT : VOUS ET	S MADIE(E)	II DACCE	(F) - RENG	FIGNEMENTS SUE	R VOTRE CONJOINT
Nom :	Pre	énom : 			√.
« JE SOUSSIGNE(E) DROUE T. F.E.	U.Y CERTIF	EIE SUR L'H	IONNEUR L	EXACTITUDE DES R	RENSEIGNEMENTS PORTES CI-DESSUS »

Document à retourner impérativement avec votre dossier

## CERTIFICAT DE SCOLARITE

**UNIVERSITE RENNES 2** 

Année universitaire: 2017/2018

Etat civil:

N° Etudiant :

21703457

Nom:

DROUET

Prénom:

**FELIX** 

@dresse:

felix.drouet@etudiant.univ-rennes2.fr

#### Couverture sociale:

Non affilié(e) à la sécurité sociale étudiante

Inscriptions:

Date d'inscription :

10/07/2017

901

UFR

FR Master Histoire de l'Art :

2ème Année Master Histoire de l'art : Histoire, théorie et critique de

ARTS-LETTRES-COMMUNISCATE OTHE orie et critique de l'architecture

l'achitecture

Inscription payée

Carte étudiante éditée

Etat de l'inscription :

#### Pièces justificatives :

Pièces justificatives à fournir au format numérique

Attestation de demande de transfert (étudiants en provenance d'une autre université)

Certificat Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD)

Diplôme ou titre d'accès fondant la demande ou relevé de notes (pour un accès en Licence 2 ou plus)

Lettre d'admission d'eCandidat

Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Relevé de notes du bac

#### Informations complémentaires :

ATTENTION VOUS AVEZ JUSQU'AU 7 novembre POUR :

DEPOSER VOS PIECES JUSTIFICATIVES EN LIGNE. VOUS DEVEZ VOUS CONNECTER A L'ADRESSE SUIVANTE

http://pjweb.univ-rennes2.fr



#### RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque Guichet 36065 10278

00010250701

Clé Devise 60 **EUR** 

Domiciliation **CCM HERIC** 

Identifiant international de compte bancaire

FR76

**Domiciliation** 

IBAN (International Bank Account Number)

8360

6500

0102

160

BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner) M FELIX DROUET LA TOURNERIE 44810 HERIC

**CCM HERIC** 21 RUE SAINT PIERRE 44810 HERIC

●0 820 093 702 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

# TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTES

## CABINET du Juge aux Affaires Familiales

Qual François Mitterrand

44921 NANTES Codex 9

Tel. 02.51,17.55.00



### REQUETE - ENFANT NATUREL

Parent demandeur:

Nom: BIORET

Prénom: Josette

Demourant: Tournerie

44810 HERIC

024.776451

Parent défendeur :

Nom: DROUET

Préhom: Jean-luc

Demourant: Tournaise

44810 HERIC

ENFANT(S)

NOM(S) et Prénom(s)	Date et lieu naissance
* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	6/04/88 a HERIC

Objet succinct de la demande : Bien vouloir chiffrer votre demande de pension alimentaire.

- demande d'autorité parentale conjuinte

Demande de fixer une pension alimentaire de 3000 F par mais dannée par the DROVET à Togette Bioret

le 23 septembre ? -- 1

Date et signature : (

Scanned by CamScanner

## DE GRANDE INSTANCE DE NANTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS Extrat des Minutes du Secretaris-Groffe du Tribunal de Grande Instance de Marties (Loure-Mantique)

#### - ORDONNANCE -

Quai François Mitterrand

44921 Nantes Cedex 9

**DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES** 

2ème chambre cab. B

Le 20 Décembre 2001,

ORDONNANCE du

Nous C. GROS, Juge aux Affaires Familiales, au Tribunal de Grande Instance de NANTES, assisté(e) de A.M. BECEDE, Greffier,

20 Décembre 2001

Avons rendu l'ordonnance dont suit la teneur, après débats en Chambre du Conseil à l'audience du , et délibéré fixé au 20 Décembre 2001.

Rôle N°01/05000 EN

**REQUETE CONJOINTE:** 

MW

Requête conjointe

Josette BIORET Tournerie 44810 HERIC

Josette BIORET et Jean-Luc DROUET

Jean-Luc DROUET Tournerie 44810 HERIC

Demandeurs comparant en personne

Demande relative à l'exercice de l'autorité parentale, du droit de visite quant aux enfants naturels

COPIE EXECUTOIRE

DELIVERE LE MOSTUOL

HIM SIORET

OR ORDUET

## FAITS, PROCÉDURE ET PRÉTENTIONS DES PARTIES

De l'union maritale de **Madame Josette BIORET** et de **Monsieur Jean-Luc DROUET** sont issus deux enfants :

- ✓ DROUET Félix né le 6 avril 1988
- ✓ DROUET Soizic née le 1er août 1990

Par requête déposée au greffe du Tribunal de Grande Instance de Nantes le 25 septembre 200, Mme BIORET et M. DROUET ont saisi le Juge aux Affaires Familiales aux fins de voir :

- Dire que l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parties :
- Fixer la part contributive du père à l'entretien et l'éducation de l'enfant à la somme de 3.000 Frs par mois.

A l'audience du 20 décembre 2001, les deux parties sont convenues que l'autorité parentale serait exercée conjointement, la résidence principale des enfants étant fixée chez la mère, et que M. DROUET verserait une pension alimentaire de 3.000 Frs par mois pour l'entretien et l'éducation des enfants à compter du 1er janvier 2002. Les parties ont également déclaré que M. DROUET versait à Mme BIORET 2.400 Frs par mois pour ses enfants depuis le 1er mai 2001.

#### MOTIFS DE LA DECISION

Il convient de faire droit à l'accord des parties.

Il est rappelé que Mme BIORET perçoit des revenus mensuels de 3.600 Frs outre des prestations sociales de 780 Frs et que les revenus mensuels de M. DROUET sont de 12.000 Frs.

#### Sur les dépens

L'instance étant diligentée dans l'intérêt des enfants communs, chaque partie supportera la moitié des dépens.

#### PAR CES MOTIFS

Le Juge aux Affaires Familiales, statuant publiquement, après débats en chambre du Conseil ; contradictoirement et en premier ressort ;

Disons que l'autorité parentale sur les enfants mineurs est exercée en commun par les deux parents :

Fixons la résidence habituelle des enfants chez la mère ;

Fixons à la somme mensuelle de 15 00 Frs par enfant, soit 3.000 Frs (Trois Mille Francs), soit 457,35 € (Quatre Cent Cinquante Sept Euros Trente Cinq Cents) à compter du 1er janvier 2002 la pension alimentaire due par le père pour l'entretien et l'éducation des enfants mineurs, ladite somme étant payable le 1er de chaque mois, d'avance, douze mois par an, au domicile de la mère et sans frais pour elle en sus des prestations sociales;

Assortissons cette pension alimentaire d'une clause de variation automatique basée sur l'indice des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier, série France entière, hors tabac, base 100 en 1990, et disons qu'elle sera réévaluée de plein droit, sans formalité, automatiquement et proportionnellement, à chaque date anniversaire de la présente décision, compte tenu du montant du dernier indice connu et de sa variation par rapport à l'indice existant au jour de la présente décision (Tél. INSEE NANTES: 02.40.41.75.75 ou 3615 code INSEE) et selon la formule suivante:

Somme actualisée = somme initiale x A

A : dernier indice publié à la date de réévaluation B : indice publié à la date de la présente décision

Faisons masse des dépens et disons qu'ils seront supportés par moitié par chacune des parties ;

Le Juge.

C. GROS

Le Greffier, A.M. BECEDE

Elippication de Justice, sur ce regule, de metre les précentes le les futes et de Justice, sur ce regule, de metre les précentes à emperation, aux Procureurs Générales et aux Procureurs de la Réplichque près les Tribunaux de Grande Instance d'y tenir le main à tous commenciants et officiers de la force publique de prêter main forte (praqu'ils en acront légalement requis. En les de quei le reinute dont le teneur précède à été eignée par le précédent du Tribunal et le Graffier.

Faire copie certifée consome revêtue de la formule anécutaire

-3-

